

Bientôt la reprise !!!!!!!

Depuis de longs mois, le 20 Février 2020 exactement, toutes nos activités ont été mises en sommeil par cette redoutable pandémie qui nous a obligé à rester confinés, cloîtrés coupant ainsi tous liens de rencontre et de convivialité.

Une petite lueur d'espoir de jours meilleurs est venue nous encourager à la reprise des activités pour le 2ème semestre en commençant par l'assemblée générale de votre association qui se déroulera le 20 juillet dans un contexte bien différent des années précédentes.

Dans l'attente de se retrouver, continuez bien à vous protéger.

Avec toutes nos amitiés.

Serge Degos et le conseil d'administration.



Club « Espoir et Amitié » Convocation à l'Assemblée Générale annuelle

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale annuelle du Club
le mardi 20 juillet 2021 à 10h30, salle polyvalente, à Saint-Perdon

Ordre du jour :

- Présentation et vote du rapport moral, du rapport d'activités et du rapport financier
- Élection au Conseil d'Administration : 6 membres au titre du tiers sortant et 3 démissionnaires
Tiers sortant rééligible : Mr DEGOS Serge, Mr GUILHOT Jacques, Mr HELLMUTH Michel, Mme MOUSSET Françoise, Mme PIOUCEAU Catherine, Mr VIEN Thierry
Démissionnaires : Mme CAZENAVE Suzanne, Mr DUPI Francis, Mme GIPOULOU Elisabeth

Exceptionnellement cette année, en raison de la situation sanitaire, l'Assemblée ne sera pas suivie du repas traditionnel, mais l'apéritif vous sera offert par le Club.

Par ailleurs, votre Club a un grand besoin d'étoffer les effectifs de ses administrateurs : si vous souhaitez faire acte de candidature, merci de vous référer au bulletin ci-dessous.

Saint-Perdon, le 25 mai 2021

Le Président, Serge DEGOS

Bulletin de candidature au Conseil d'Administration du Club « Espoir et Amitié »

À retourner avant le 30 juin 2021 à l'adresse suivante :

Club « Espoir et Amitié »
Mairie
40090 SAINT-PERDON

Nom.....

Prénom

Adresse

Fait acte de candidature au Conseil d'Administration du Club « Espoir et Amitié »

Date :

Signature :

POUVOIR

Mr Mme

ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale du 20 juillet 2020, et donne pouvoir à Mr ou Mme

afin de le ou la représenter.

Signature :